



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 13 novembre 2023

Territoires d'industrie Temps II 2023 – 2027 : Deux territoires lauréats dans la Vienne

Lancé en novembre 2018 par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le dispositif « Territoire d'industrie » a permis de labelliser et subventionner 149 territoires entre 2019 et 2020 pour accompagner 1,7 million d'emploi industriels. Ce dispositif s'est achevé en 2023.

Une nouvelle vague de labellisation 2023-2027 a été lancée pour répondre à 4 axes majeurs

- accélérer la transition écologique et énergétique
- faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- lever les freins au recrutement et développer les compétences dans les territoires industriels attractifs
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités

183 lauréats ont été retenus pour le temps II des Territoires d'industrie.

Dans le département de la Vienne, les territoires de Grand Châtelleraut et la Communauté de communes du pays Loudunais (associée à Thouars dans les Deux-Sèvres) ont été sélectionnés.

Le territoire d'industrie du Grand Châtelleraut vise un périmètre industriel reconnu à l'échelle du premier bassin industriel de la région avec 8 000 emplois salariés, de multiples filières (aéronautique, automobile, luxe, métallurgie, agroalimentaire et une identification des futurs projets d'investissement.

Les enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation seront prégnants dans cette nouvelle phase.

La gouvernance partenariale et tripartite de Territoires d'industrie (collectivités, régions, État) permet la mobilisation de tous les échelons au service d'un objectif : le développement industriel de nos territoires. De plus, la gouvernance locale de chaque projet industriel est assurée par un binôme élu et industriel identifié.

En lien avec les objectifs d'accélération de la transition écologique et de réindustrialisation des territoires, 100M€ seront déployés dès 2024, dans le cadre du Fonds Vert, afin de soutenir des projets d'investissements industriels structurants et aux impacts positifs notamment en matière de transition écologique.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers